

tion de la direction de ville ou de Congrès, sous le contrôle politique de la commission étudiante du C.C. Cette commission doit organiser régulièrement des conférences nationales sur la Ligue en milieu étudiant et sur des problèmes précis dans les plus brefs délais : U.N.E.F., M.N.E.F., situation actuelle de l'université, la lutte contre l'embrigadement de la jeunesse, stages communs, santé-étudiants.

Votée : pour unanimité — 1 N.P.P.V.

Amendements à la résolution sur la jeunesse scolarisée acceptés par le rédacteur, vote bloqué avec le texte principal.

— La trame rouge doit permettre d'assumer les initiatives mises en avant par la Ligue.

— les mots d'ordre universitaires mis en avant, de même que la prise des structures U.N.E.F. doit s'inscrire dans le cadre de la lutte contre les mécanismes d'intégration et les courants réformistes.

VII. RESOLUTION SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ENSEIGNANT

Les tâches militantes des enseignants de la Ligue ne se limitent pas à leur intervention syndicale : ils participent à l'ensemble des tâches de la Ligue.

1) Tout enseignant de la Ligue est syndiqué, en règle générale, à la F.E.N. (pour certaines catégories, le travail à la F.E.N.-C.G.T. doit être envisagé).

2) Tout enseignant de la Ligue est « ami de l'Ecole émancipée ».

3) Les militants enseignants participent à la vie de leur syndicat et militent dans le groupe Ecole Emancipée de leur département.

4) Les militants enseignants luttent dans l'E.E., en respectant ses règles de fonctionnement, pour que leur orientation politique soit adoptée.

5) Comme dans tous les secteurs d'intervention de la Ligue, le travail enseignant sera organisé systématiquement aux niveaux national, régional et local sous le contrôle direct des instances dirigeantes correspondantes. La Commission Nationale Enseignante sera représentée à la Commission Jeunesse Scolarisée (et à chacune de ses sous-commissions), à la Commission Ouvrière Syndicale et à la Commission Presse-Propagande.

6) Sous contrôle du C.C., la Commission Nationale, en liaison avec les directions régionales, doit organiser des stages régionaux